Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 7 décembre 2020

n°56/2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à 17 heures 30

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le l'en décorabre 2020, s'est' réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme HAYBRARD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Sabine CHABERT, Reine EXPERT, Annie PERA.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Philippe HEDIN, Philippe LASMAN, Gérard LAVIGNE, Roger PEDRERO.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 53

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Lison GLEISES à Gilbert HEBRARD Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY

Excusés:

Mmes Lison GLEISES, Virginie MIR, Florence RANC. Mrs Bernard BARJOU, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Pierre VIDAL. Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre l'erritorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, adoptant le programme des travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais situé à Montferrand et son enveloppe financière prévisionnelle,

Vu la délibération n°10/2018 du 12 février 2018, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture l'ATELIER T situé à Revel (31) et à ses cotraitants, les bureaux d'études OPC WAVELET, SAI, GCIS.

Vu la délibération n°38/2018 du 10 septembre 2018 approuvant le contenu architectural de l'avant-projet définitif relatif au projet de réhabilitation / extension du siège administratif du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 53/2018 du 12 novembre 2018 approuvant l'avant-projet définitif et son enveloppe financière,

Vu la délibération 25/2019 du 16 avril 2019 portant approbation du nouvel Avant-Projet définitif et de son enveloppe financière pour le projet de réhabilitation / extension / aménagement du siège administratif du PETR,

Vu la délibération 39/2019 du 25 novembre 2019 portant réactualisation de la demande de subventions pour le projet de réhabilitation / extension / aménagement du siège administratif du PETR,

Monsieur le Président rappelle que depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais porte un projet de réhabilitation, extension et aménagement de son siège administratif situé au 3 chemin de l'obélisque 11320 MONTFERRAND (son siège social étant situé à 31290 Avignonet-Lauragais).

Ce projet vise, notamment, à :

- Adapter les locaux aux besoins de l'équipe administrative, renforcée au regard des missions qui lui ont été confiées suite à la création du PETR en 2015 par volonté unanime de ses communautés de communes membres.
- Rendre accessibles les locaux aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Poursuivre la rénovation énergétique du bâtiment existant, qui sera, entre autres, complétée par l'installation d'une toiture photovoltaïque en auto consommation.

Par ailleurs, ce projet global permettra un embellissement architectural du bâtiment existant ainsi qu'une re végétalisation de la parcelle.

Plus globalement, ce projet a pour objectif d'améliorer l'intégration paysagère des locaux dans ce site emblématique de Naurouze, à proximité du canal du Midi, dont la préservation et la valorisation constituent un enjeu majeur pour le territoire.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses modifications entre le programme des travaux adopté par délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, dont les principales sont intervenues suites aux demandes des services de l'Etat (le projet est soumis depuis fin 2017 à la réglementation de protégeant les abords du canal du Midi). Il a dont é lieu au dépôt de 2 permis de construire (novembre 2018 et mai 2019).

Après examen en CDNPS, le projet s'est vu accordé son permis de construire le 18 février 2020, permettant ainsi d'engager la consultation des entreprises.

Par ailleurs, par délibération 39/2019 du 25 novembre 2019, le comité syndical avait approuvé la demande de subvention pour le projet d'extension / réhabilitation du siège administratif du PETR du Pays Lauragais auprès des différents partenaires institutionnels.

Suite au nouvel estimatif financier ajusté au plus près de l'évaluation des travaux portant le coût total du projet à 646 213€, des notifications déjà reçues et du contexte actuel, il convient aujourd'hui de solliciter à nouveaux ces crédits selon un nouveau plan de financement estimatif selon les principes suivants :

- solliciter des subventions pour réduire au minimum la part d'autofinancement (voir la supprimer si le projet est éligible à la loi engagement et proximité permettant de dépasser les 80% de subventions)

-proposer en priorité une répartition plus équilibrée entre les co-financeurs.

Selon ces principes, les dépôts de demandes de subventions se feront sur la base du plan de financement estimatif suivant :

Dépenses		Financeur	% estimatifs	Montant
Travaux	582 182 €	Etat (DSIL)	32%	208 316 €
Etudes	64 031 €	Région	6%	36 000 €
		Département de l'Aude	20%	129 243 €
		Département de la Haute-Garonne	20%	129 243 €
		Département du Tarn	2%	14 169 €
		PETR du Pays Lauragais	20%	129 243 €
total	646 213 €	total	100%	646 213 €
		total subventions	80%	516 970 €

Le Bureau syndical propose de solliciter davantage le Conseil Départemental du Tarn (à hauteur de 11%) dans l'hypothèse où le Conseil Départemental de l'Aude ne permettrait pas d'attendre les 20% de subventions.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'anadimité :

- 1°) D'APPROUVER le plan de financement estimatif du projet de réhabilitation / extension / aménagement du siège administratif du PETR tel que présenté et de l'ajuster au regard des retours des co-financeurs pour permettre réduire au minimum la part d'autofinancement,
- 2°) D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de ce dossier et permettant sa réalisation,
- 3°) D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter et signer les demandes de financements ou subventions afférentes, et notamment les crédits nécessaires à la conduite de ce dossier.
- 4°) D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2020

Le Président

Gilbert HEBRARD